

Séance ordinaire du 1 mai 2017

Procès-verbal



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieu des séances ce **1 mai 2017** à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Daniel Turcotte

Siège #2 - Manon Olivier

Siège #3 - François Beaulieu

Siège #4 - Daniel Giroux

Siège #5 - Daniel Roy

Siège #6 - Sylvie Larocque

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Rénald Grondin.

Monsieur Jean-François Bienvenue, directeur général assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

02 (2017-05-83) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 3 avril 2017

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Dépenses incompressibles pour le mois de mai 2017

4.2 - Comptes du mois à payer

4.3 - Accès D (administrateur principal)

4.4 - Résolution directrice pour définir la politique d'ensemble de la Corporation économique de Val-Alain inc.

5 - RAPPORT DES COMITÉS

5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Rapport d'activité annuel du service de sécurité incendie 2016

6.2 - Camion citerne (entretien)

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Réfection de la Route de Val-Alain et du 1er Rang

7.2 - Réparation regard d'égout (rue de la Station)

7.3 - Achat d'une camionnette pour la voirie

7.4 - Réparations Centre communautaire

7.5 - Entretien camion (Inter)

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Renouvellement du CCU

8.2 - Tarification des permis

8.3 - Compensation milieu humide (avenue Gérard-Fontaine)

8.4 - Mandat à l'ingénieur de la MRC (Rang4)

8.5 - R.Lacasse et D.Desrochers - Demande d'autorisation présentée à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec

8.6 - Réparation des luminaires (bureau municipal et étang)

9 - LÉGISLATION

9.1 - Avis de motion / Règlement # 162-2017

9.2 - Avis de motion / Règlement # 163-2017

9.3 - Avis de motion / Règlement # 164-2017

9.4 - Avis de motion / Règlement # 165-2017

10 - CORRESPONDANCE

10.1 - 142e groupe Scout de Laurier-Station

10.2 - Association des personnes handicapées de Lotbinière

10.3 - Demande du comité d'embellissement

11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.1 - Formation CIM

11.2 - Formation Publisher

11.3 - Contrats de travail pour le DG et pour la Secrétaire-Trésorière adjointe

11.4 - Permis de bruit

11.5 - Québec Branché

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par , et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

ADOPTÉE

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

03.01 (2017-05-84) - Séance ordinaire du 3 avril 2017

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

04 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

04.01 (2017-05-85) - Dépenses incompressibles pour le mois de mai 2017

Il est proposé par Daniel Roy, et résolu à l'unanimité d'adopter les dépenses incompressibles pour le mois de mai 2017.

ADOPTÉE

04.02 (2017-05-86) - Comptes du mois à payer

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer, à savoir:

C1700116	FONDS DE L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE- Avis de mutation	
C1700117	FQM-Dicom	144
C1700118	LAROCHE, CLÉMENT-Déneigement 2016-2017	1632
C1700119	Les Entreprises Trema Inc.-Balayage des rues	2531
C1700120	Extincteur Victo- Batterie lumières d'urgence	86
C1700121	Chemtrade Chemicals Canada Ltd.-Sulfate ferrique	2283
C1700122	PRODUC-SOL INC.-Location camion asphalte	103
C1700123	HYDRO-QUÉBEC-1245 2e Rang-Éclairage public	111
C1700124	TELUS QUEBEC-Téléphone bureau,garage,Loisirs	476
C1700125	APHL-Billet activité bénévole du 4 juin	
C1700126	PAGES JAUNES- Avril	3
C1700127	CARTE AFFAIRE VISA DESJARDINS-Registre des véhicules lourds	271

C1700128	Municipalité de Ste-Croix-Formation abbatage d'arbres(annulation chèque)	
C1700129	Mouvement Scout du 142e Groupe-Don	
C1700130	MUNICIPALITÉ VAL-ALAIN-Dépliant Fête de la Pêche	80
C1700131	CLD DE LA MRC DE LOTBINIÈRE-CLD de la MRC de lotbnière	75
C1700132	Municipalité de Ste-Croix-Formation abbatage d'arbres	507
C1700133	DISTRIBUTION PRAXAIR DIV. PRAXAIR CANADA-Oxygène + Actéylène	68
C1700135	Quincaillerie Maurice HAmel-BMR-Bottes pompiers	1552
C1700136	HYDRO-QUÉBEC-1245 2e rang	540
C1700137	BELL MOBILITÉ- Cellulaires mai	412
C1700138	TELUS QUEBEC-Téléphone bureau,garage,Loisirs,étangs	605
C1700140	PAGES JAUNES-Mai	68
C1700141	Citadelle-Camion Silverado	36784
L1700008	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA-DAS avril	1291
L1700009	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC-DAS avril	3383
L1700010	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA-DAS mai	2015
L1700011	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC-DAS avril	6419
P1700141	Freins Démarreurs Plessis Inc.-Prises lumières trailer	8
P1700142	CANADIEN NATIONAL-Passages à niveau	6
P1700143	BUROPRO-Livres bibliothèques	308
P1700144	ARÉO-FEU-Écussons pompiers	503
P1700145	Maxxam Analytics- Analyses d'eaux	169
P1700146	Les Entreprises Lévisiennes Inc.- Bitume EB-100	880
P1700147	CONSTRUCTION B.M.L. DIVISION DE SINTRA I-MG20	266
P1700148	Marius Marcoux & Fils Inc.- Entretien lumières de rues	261
P1700149	AUGER B.C. SÉCURITÉ INC- Panneau inc. étangs	46
P1700150	Roulement Techno Inc.-Adapteur Volvo	16
P1700152	Protection Incendie PC-Air pack	68
P1700153	Service de récupération Centre Lotbinière-Quotes parts	
P1700154	Laboratoires Environex-Analyses d'eaux	83
P1700155	Roger Grenier Inc.-Peinture garage	67
P1700156	PLACIDE MARTINEAU INC.-poignée porte caserne,engrais,propane	523
P1700157	MGR-Outils scie mécanique-couteaux et courroies tracteur	623
P1700158	RECYC.LAV INC-Ramassage gros rebuts mars-avril	264
P1700159	PIER-LUC CÔTÉ-Huile,impermeable, instruments étangs	179
P1700160	LES ÉQUIPEMENTS D'ENTREPÔT LÉVIS INC.-Trousse douche oculaire	86
P1700161	GRONDIN RÉNALD-Stationnement CPTAQ	11
P1700162	MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION-Quotes parts	2720
P1700163	SUPÉRIEUR PROPANE-1200 de l'Église-1159 2e rang	433
P1700165	INFO PAGE-Fréquence numérique mai	277
P1700166	Toshiba Solution d'affaires-Photocopies	368
P1700168	MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION - REC-Quotes parts	1800
P1700170	LABRADOR-Eau	21
P1700173	JULIE PICARD-fournitures de bureau	88
P1700175	MRC DE LOTBINIÈRE-Quotes parts	14053
P1700176	BUROPRO-Fournitures de bureau	438
P1700180	BUROPRO-Fournitures de bureau b-o	
	Frais de déplacements	584
	Salaire	2888
	Total	117976

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2017- 04

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 12,079.87 \$ et les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

Jean-François Bienvenue

 [Ajouts](#)

 [Liste des comptes à payer](#)

04.03 (2017-05-87) - Accès D (administrateur principal)

Attendu la nomination d'un nouveau directeur général à la municipalité;

Attendu que le nouveau directeur-général doit pouvoir administrer le compte accès D de la municipalité;

Il est proposé par Daniel Roy et adopté à l'unanimité de nommer monsieur Jean-François Bienvenue, directeur-général et secrétaire-trésorier à titre d'administrateur principal du compte accès D Affaires de la municipalité de Val-Alain.

ADOPTÉE

04.04 (2017-05-88) - Résolution directrice pour définir la politique d'ensemble de la Corporation économique de Val-Alain inc.

Attendu que la municipalité a procédé à la restructuration de sa corporation de développement économique;

Attendu que cette corporation est l'outil municipal pour assurer son développement à long terme;

Attendu que la composition des membres et de l'administration de cette corporation favorise la participation et la représentation des citoyens de Val-Alain;

Attendu que la corporation a adopté ses nouveaux règlements généraux qui ont été ratifiés par l'assemblée des membres ayant été tenue le 25 avril dernier;

Attendu que la délégation de mandats est requise de par la municipalité vers sa corporation;

Attendu qu'un budget d'opération spécifique à l'octroi de mandats est requis pour que la CDE réalise ses mandats;

Attendu que les règlements généraux de la corporation spécifient que certaines tâches administratives du secrétaire et trésorier peuvent être déléguées;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de déléguer les mandats suivants à la Corporation de développement économique de Val-Alain pour l'année 2017 :

La réception, l'analyse et l'octroi de subventions résidentielles et commerciales en vertu du programme existant;

La réalisation de la consultation de la population en vue de la démarche de planification stratégique prévue en 2017-2018

ADOPTÉE

05 - RAPPORT DES COMITÉS

05.01 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant

Loisirs - La fête de la pêche se tiendra les 2 et 3 juin prochain.

Embellissement - Le comité a levé 1100 \$ pour ses activités lors de leur souper spaghetti. Merci à tous.

06 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

06.01 (2017-05-89) - Rapport d'activité annuel du service de sécurité incendie 2016

Attendu la réception du rapport annuel 2016 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté de avril 2017;

Attendu que le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance;

Attendu que ledit rapport doit être adopté par résolution du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil adopte ledit rapport d'activité annuel 2016.

ADOPTÉE

06.02 (2017-05-90) - Camion citerne (entretien)

Attendu l'importance du service de pompiers pour les résidents de Val-Alain et pour la région;

Attendu la volonté de maintenir de hauts standards en frais de qualité du service et des équipements de la municipalité;

Attendu que le camion citerne du service des incendie nécessite un entretien mécanique;

Attendu que le service d'incendie a fait des démarches auprès d'un fournisseur de service pour la réparation du camion;

Attendu que le fournisseur a estimé le montant de des réparations à 490.00 \$ plus taxes;

Attendu que ce fournisseur de service est Mécanique mobile ALT;

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Mécanique mobile ALT afin qu'elle procède à la réparation du camion citerne sur service d'incendie.

ADOPTÉE

07 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

07.01 - Réfection de la Route de Val-Alain et du 1er Rang

Nous avons reçu une lettre de confirmation d'une somme maximale de 7 579\$ au programme RIRL du Gouvernement du Québec, datée du 17 mars. Nous avons donc mis en application la résolution 2017-02-036 du conseil du 6 février dernier à l'effet de mandater la firme Tetra Tech QI pour qu'elle produise des plans et devis et effectue la surveillance des travaux pour les projets suivants:

Resurfacement mince sur la route de Val-Alain (2075 mètres, du 1er Rang (1762 mètres) et de la Rue de la Station (778 mètres)

Scellement de fissures sur la Rue de la Station (1134 mètres) et du 3e Rang (275 mètres)

Reconstruction de ponceaux sur la Route de Val-Alain et du 1er Rang

Le tout en fonction des honoraires et procédures entendues.

07.02 (2017-05-91) - Réparation regard d'égout (rue de la Station)

Pour effectuer la réparation d'un regard d'égout problématique sur la rue de la Station;

Une soumission est entrée et nous en attendons une autre pour comparer;

Lagacé et frères: 964.00 \$

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'attendre une autre soumission et de choisir le plus bas des deux.

07.03 (2017-05-92) - Achat d'une camionnette pour la voirie

Attendu que la municipalité désire faire l'acquisition d'un véhicule type camionnette pour son service de voirie;

Attendu que la municipalité a approché plusieurs fournisseurs potentiels pour des véhicules neuf et/ou usagés;

Après étude des soumissions, il est recommandé de faire l'achat suivant :

Camionnette 4X4 1500 simple cab, avec boîte de 8 pieds. Fournisseur : Citadelle pour un montant total (avec taxes) de 35 937.30 \$, de l'assurer et de la plaquer.

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité, d'effectuer l'achat du véhicule.

07.04 (2017-05-93) - Réparations Centre communautaire

Les réparations dues au dégât d'eau au Centre communautaires sont terminés. L'entrepreneur qui a eu le contrat d'effectuer ces réparations est

Constructions Rejac. Voici les montants demandés

réparation de la toiture: 776.08 \$ (taxes comprises)

réparation de la cuisine: 4888.72 \$ (taxes comprises)

Une autre facture doit être reçue pour les surplus de travaux demandés.

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité de procéder au paiement de construction Réjac pour les travaux effectués et de réclamer le plus rapidement possible une indemnité à la MMQ, qui assure la municipalité et ses bâtiments.

07.05 (2017-05-94) - Entretien camion (Inter)

Certaines réparations doivent être effectuées sur le camion de marque Inter, qui appartient à la municipalité. Le contrôle hydrolique doit être reconditionné ou remplacé et le radiateur doit être reconditionné.

Attendu que la municipalité doit procéder à l'entretien d'un de ses véhicule;

Attendu que la municipalité doit faire réparer le contrôle hydrolique du véhicule de marque Inter;

Attendu qu'il faut remplacer le Radiateur également;

Fournisseur: Électro mécanique 2007 (Plessisville)

Contrôle hydrolique refait: 885.00 \$

neuf: 1988.57 \$

Radiateur: 1189.00 \$ + taxes (reconditionné)

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité de d'acheter un contrôle hydrolique refait et de procéder au remplacement du radiateur.

08 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

08.01 (2017-05-95) - Renouvellement du CCU

Attendu qu'en vertu du règlement en vigueur, les membres du Comité consultatif sur l'urbanisme sont nommés pour une période de deux ans;

Attendu que les nominations au Comité consultatif sur l'urbanisme sont la prérogative du Conseil municipal;

Attendu que le renouvellement des membres du CCU n'a pas été fait depuis plus de deux ans;

Attendu que le Conseil municipal a mandaté son Directeur Général pour sonder l'intérêt des membres actuels à renouveler leur mandat;

Attendu que 4 des 5 membres actuels du CCU ont signifiés leur intérêt à poursuivre leur implication;

Attendu qu'un appel de candidature a été fait dans le dernier bulletin municipal et que les mises en candidatures devaient être déposées au bureau municipal avant le 26 avril à 17 heures;

Attendu qu'après la fin du délais accordé pour les mises en candidatures, deux candidatures ont été soumises au bureau municipal et qu'elles sont conformes à ce qui était demandé (lettre de motivation et respect des échéanciers);

Attendu qu'un des deux candidats s'est désisté;

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal procède aux nominations suivantes, pour la durée et selon les prérogatives prévues au règlement sur Le Comité Consultatif sur l'Urbanisme de la municipalité de Val-Alain :

Madame Manon Olivier

Madame France Bisson

Monsieur Daniel Giroux

Monsieur Junior Sirois

Madame Sonia Turcotte

08.02 (2017-05-96) - Tarification des permis

PROJET DE RÈGLEMENT N° 161-2017

MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION DES PERMIS DE LOTISSEMENT, DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION, DES CERTIFICATS D'AUTORISATION ET D'OCCUPATION N° 130-2007 VISANT À MODIFIER LES TARIFS EXIGIBLES POUR LES PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION.

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Alain est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance du conseil municipal, le règlement relatif à la tarification des permis de lotissement, de construction, de rénovation, des certificats d'autorisation et d'occupation n° 130-2007 a été adopté le 04 février 2008 et est entré en vigueur le 12 mars 2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier son règlement relatif à la tarification des permis de lotissement, de construction, de rénovation, des certificats d'autorisation et d'occupation n° 130-2007;

ATTENDU QUE ce projet de règlement de modification ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE ce projet de règlement de modification a été remis aux conseillers au moins deux jours avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité que le présent projet de règlement de modification soit adopté :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 - BUT DU RÈGLEMENT

Le but du règlement est de modifier les tarifs exigibles pour les permis et certificats d'autorisation.

ARTICLE 3 - MODIFIER LES TARIFS EXIGIBLES POUR LES PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

Les articles « 2.2 » à « 2.5 » inclusivement sont remplacés par :

2.2 Permis de Lotissement

Le tarif d'honoraires pour l'obtention de tout permis de lotissement est établi comme suit :

Permis de lotissement	Tarif
Opération cadastrale pour 1 à 4 lot(s)	20\$
Opération cadastrale pour 5 lots et plus	40\$

2.3 Permis de construction

Permis de construction	Tarif émission	Tarif renouvellement
Construction et agrandissement d'une valeur de 5 000\$ et moins	25\$	10\$
Construction et agrandissement d'une valeur de plus de 5 000\$	50\$	25\$
Bâtiment complémentaire détaché ou annexé	20\$	10\$
Bâtiment agricole	50\$	25\$

2.4 Transformation et rénovation

Permis de transformation et rénovation	Tarif émission	Tarif renouvellement
Transformation et rénovation	20\$	10\$

2.5 Certificats d'autorisation

Certificat d'autorisation	Tarif émission	Tarif renouvellement
Démolition ou déplacement d'une construction	20\$	10\$
Construction ou modification d'installation septique	75\$	25\$
Construction d'un ouvrage de captage des eaux souterraines ou d'un puits	75\$	25\$
Changement d'usage	20\$	10\$
Usages et construction temporaire(incluant les cantines mobiles)	100\$ renouvelable à chaque année	
Travaux d'aménagement extérieur et piscine	50\$	25\$
Travaux dans la rive et le littoral	50\$	25\$
Déboisement en forêt privée	100\$	50\$

ARTICLE 4 - ABROGATION

Ce règlement abroge et remplace toute disposition qui lui est incompatible contenue dans le règlement relatif à la tarification des permis de lotissement, de construction, de rénovation, des certificats d'autorisation et d'occupation n° 130-2007 et ses amendements.

ARTICLE 5 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Val-Alain le _____ 2017.

08.03 (2017-05-97) - Compensation milieu humide (avenue Gérard-Fontaine)

Il est proposé par Daniel Giroux, et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents légaux nécessaires visant la servitude de non construction à des fins de conservation (dossier en cours)

ADOPTÉE

08.04 (2017-05-98) - Mandat à l'ingénieur de la MRC (Rang4)

08.05 (2017-05-99) - R.Lacasse et D.Desrochers - Demande d'autorisation présentée à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec

Attendu que madame Diane Desrochers et monsieur Raymond Lacasse demandent une lettre d'appui de la municipalité pour ajouter à leurs documents de demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

Attendu que les membres du conseil du conseil ont pris connaissance de la demande faite à la CPTAQ;

Attendu que l'usage du lot 192-17-P situé derrière la maison sise au 547, rue Plante restera agricole (élevage);

Attendu les critères de décisions prévus à l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Attendu que la demande de madame Desrochers et de monsieur Lacasse ne contrevient à aucune réglementation municipale;

Par conséquent, il est proposé par François Beaulieu et adopté à l'unanimité que la municipalité produise une lettre d'appui au projet de madame Desrochers et de monsieur Lacasse.

08.06 (2017-05-100) - Réparation des luminaires (bureau municipal et étang)

Attendu que nous avons certains problèmes avec les luminaires extérieurs au bureau municipal et à la Station d'épuration;

Attendu que nous devons maintenir un environnement sécuritaire pour les employés municipaux, pour ceux de la Caisse populaire et pour tout citoyen venant au bureau municipal;

Attendu que deux fournisseurs ont présenté une soumission pour effectuer les travaux;

Services électriques Laroche 3320.50 \$ + taxes = 3800.30 \$

Marius Marcoux et fils inc. 1720.00\$ + taxes = 1958.54 \$

Il est proposé par Daniel Roy et accepté à l'unanimité de mandater le plus bas soumissionnaire pour effectuer les travaux d'entretien des luminaires du bureau municipal et de la station d'épuration.

09 - LÉGISLATION

09.01 (2017-05-101) - Avis de motion / Règlement # 162-2017

Avis de motion est par la présente donné, par le conseiller Daniel Turcotte, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil du règlement numéro 162-2017 amendant le Règlement 128-2007 concernant **l'utilisation de pieux vissés comme élément de fondation et les normes relatives à la qualité structurale et à l'entretien des bâtiments.**

Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

09.02 (2017-05-102) - Avis de motion / Règlement # 163-2017

Avis de motion est par la présente donné, par le conseiller Daniel Turcotte, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil du règlement numéro 163-2017 amendant le Règlement 129-2007 concernant **les permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction et au remplacement des dispositions concernant la protection des boisés.**

Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

09.03 (2017-05-103) - Avis de motion / Règlement # 164-2017

Avis de motion est par la présente donné, par le conseiller Daniel Turcotte, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil du règlement numéro 164-2017 amendant le Règlement 126-2007 concernant **les usages permis dans la zone de réserve résidentielle R-11, les marges de recul avant minimales et maximales et les normes relatives à la hauteur et la superficie occupée par un bâtiment complémentaire à l'usage résidentiel dans toutes les zones.**

Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

09.04 (2017-05-104) - Avis de motion / Règlement # 165-2017

Avis de motion est par la présente donné, par le conseiller Daniel Turcotte, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil du règlement numéro 165-2017 amendant le Règlement 126-2007 concernant **la protection des boisés et l'implantation de composteurs à carcasse**

d'animaux.

Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

10 - CORRESPONDANCE

10.01 (2017-05-105) - 142e groupe Scout de Laurier-Station

Attendu que la municipalité a reçue une demande de don de la part d'Étienne Renaud, responsable du Mouvement Scout du 142e groupe de Laurier-Station pour un montant laissé à la discrétion du Conseil;

Attendu qu'il y a présentement 8 enfants de Val-Alain qui sont inscrits dans les louvetaux du 142e Groupe Scout de Laurier-Station (jeunes entre 9 et 11 ans);

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un montant de 200 \$ au 142e Groupe Scout de Laurier-Station.

10.02 (2017-05-106) - Association des personnes handicapées de Lotbinière

40e anniversaire

4 juin 2017, à la salle des lions de Laurie-Station, de 10 heures 30 à 15 heures

coût : 30.00 \$

10.03 - Demande du comité d'embellissement

La demande a été soumise au MTQ. Ils ont refusé l'installation de fleurs et de luminaires.

11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.01 (2017-05-107) - Formation CIM

Attendu que la municipalité utilise le logiciel de comptabilité CIM (coopérative d'informatique municipale) de la FQM pour la gestion de ses finances;

Attendu que le nouveau Directeur Général doit pouvoir maîtriser le logiciel de comptabilité pour mener à bien son mandat;

Attendu que la Coopérative d'informatique municipale offre des séances de formation au logiciel;

Attendu que le prix d'une formation de deux jours non consécutifs, est de 1 230 \$ (avec les taxes) et qu'il existe également un service d'aide technique disponible pour les utilisateurs à un tarif horaire de 75 \$ plus taxes;

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité, d'accorder le montant de 1 230 \$ à CIM pour la formation du nouveau Directeur-Général et de permettre à celui-ci d'appeler le service de soutien technique lorsqu'il le juge nécessaire.

11.02 (2017-05-108) - Formation Publisher

Une formation en deux cours est disponible pour les employés municipaux pour un coût total de 202.24\$ taxes comprises.

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité d'inscrire un employé du bureau municipal à ladite formation.

11.03 (2017-05-109) - Contrats de travail pour le DG et pour la Secrétaire-Trésorière adjointe

Attendu que la municipalité désire régulariser les ententes et règles d'embauches et de travail avec ses employés de bureau;

Attendu que pour ce faire, la municipalité va préparer deux contrats de travail notariés pour Jean-François Bienvenue, directeur-général et Secrétaire-Trésorier ainsi que pour Julie Picard, Secrétaire-Trésorière adjointe;

Attendu que le prix pour ce service, après vérifications, est de 250.00 \$;

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité de mandater le notaire Émile Brassard, de St-Antoine-de-Tilly pour faire la rédaction des deux contrats de travail pour un total de 250.00 \$

11.04 (2017-05-110) - Permis de bruit

Fête familiale Claude Fréchette et Jacythe Rouleau.

Il est proposé par Daniel Roy d'octroyer un permis de bruit au demandeur, mais d'attendre 48 heures avant la tenue de la fête familiale pour l'émission d'un permis de feu. (en fonction du temps et du niveau d'alerte en vigueur à ce moment)

11.05 (2017-05-111) - Québec Branché

Il est demandé d'envoyer une lettre à Télus pour leur demander de déployer la fibre optique sur le territoire de Val-Alain

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de l'assistance.

13 (2017-05-112) - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par François Beaulieu, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 08.45 hrs

Rénald Grondin

Maire

Jean-François Bienvenue

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Rénald Grondin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Rénald Grondin

Maire